

La Bretagne est de plus en plus attractive, en particulier pour les jeunes actifs et les retraités

Insee Analyses Bretagne • n° 120 • Novembre 2023



L'attractivité de la Bretagne se renforce au cours de la dernière décennie. En 2019, 71 100 personnes sont arrivées en provenance d'une autre région française, pour 49 000 départs. Le solde migratoire de la Bretagne s'élève donc à 22 100 personnes, comparé à 16 000 six ans auparavant. Les flux sont nombreux avec l'Île-de-France et les Pays de la Loire.

Tous les départements bretons bénéficient de cette dynamique, en particulier le Morbihan. Les nouveaux arrivants sont principalement des jeunes actifs trentenaires et des seniors débutant leur période de retraite. Seuls les étudiants sont plus nombreux à partir de la région qu'à y entrer.

Par ailleurs, près de 180 000 personnes changent de commune chaque année au sein de la région. Ces migrations internes s'orientent davantage vers les métropoles et leur périphérie que vers les territoires ruraux. Enfin, plus de 10 000 personnes arrivant de l'étranger se sont installées en Bretagne en 2019.

Un solde migratoire de plus en plus excédentaire

Au 1er janvier 2020, la Bretagne compte 3 373 800 habitants. En un an, 71 100 personnes sont venues s'installer en Bretagne depuis une autre région française, tandis que 49 000 l'ont quittée pour aller habiter ailleurs en France. En 2019, la région présente ainsi un solde migratoire positif avec les autres régions françaises de 22 100 personnes, supérieur à celui observé en 2013 (+16 000).

La Bretagne se révèle être une des régions françaises les plus attractives. Elle présente en effet le **taux d'entrants** le plus élevé des régions françaises (21,1 ‰), devant Centre-Val de Loire et les Pays de la Loire, et un **taux de sortants** plutôt bas (14,5 ‰) ▶ figure 1. La Bretagne est ainsi, avec la Nouvelle-Aquitaine, la région dont le **taux de solde migratoire** avec les autres régions françaises prises dans leur ensemble est le plus élevé : en un an, elle gagne 7 nouveaux habitants pour 1 000 présents.

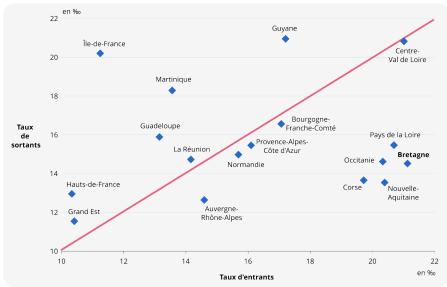
Plus de la moitié des nouveaux arrivants proviennent d'Île-de-France (19 100) ou d'une des deux régions limitrophes : Pays de la Loire (13 700) ou Normandie (6 500). Dans le sens des départs, les Bretons vont plus souvent s'installer dans les Pays de la Loire (12 700) qu'en Île-de-France (8 800). Il en résulte un solde migratoire positif élevé avec l'Île-de-France (+10 300), qui représente à lui seul la moitié de l'excédent migratoire de la région. Plus généralement, le solde des entréessorties est positif pour la Bretagne vis-àvis de chacune des régions de France

métropolitaine, à l'exception de l'Occitanie.

L'impact des migrations est plus élevé dans le Morbihan et les Côtesd'Armor

Tous les départements bretons affichent un solde migratoire positif avec les autres régions françaises prises dans leur ensemble. Le Morbihan bénéficie de l'excédent migratoire le plus élevé (+7 100 habitants), devant l'Ille-et-Vilaine (+5 400), les Côtes-d'Armor (+5 300) et le Finistère (+4 200). Rapporté à la population déjà présente sur le territoire, l'impact des migrations est le plus élevé dans le Morbihan et les Côtes-d'Armor, avec un taux de solde migratoire de 9 ‰. En particulier, les Côtes-d'Armor présentent un taux d'entrants (18 ‰) inférieur à la moyenne bretonne, mais surtout un taux de sortants très faible (9 ‰), le plus bas des quatre départements bretons.

▶ 1. Taux d'entrants et de sortants par région française en 2019



Lecture : les régions situées en dessous du trait rouge sont attractives car elles présentent un taux d'entrants supérieur au taux de sortants. **Source** : Insee, recensement de la population 2020.

L'Ille-et-Vilaine attire le plus grand nombre d'arrivants (26 200). Cependant, en raison de la forte mobilité de la population accueillie (les étudiants en particulier), ce département est à la fois celui ayant le plus fort taux d'entrée (24 %) et le plus fort taux de sortie (19 %). Son taux de solde migratoire est ainsi de 5 %, le même que celui observé dans le Finistère.

Au niveau des intercommunalités, Rennes Métropole attire à elle seule 15 200 nouveaux arrivants en 2019, soit plus d'un nouvel arrivant sur cinq. Suivent Brest Métropole (5 000), Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération (4 700) et Lorient Agglomération (4 300) ▶ figure 2. Au sein de Rennes Métropole, les nouveaux habitants arrivés en 2019 représentent 3,3 % de la population. Cette proportion n'est toutefois pas la plus importante des intercommunalités de la région. En effet, cette part est plus élevée dans le sud du Morbihan, dans les communes bretonnes de l'intercommunalité de la Presqu'île de Guérande Atlantique (5,7 %) et sur le territoire d'Arc Sud Bretagne (3,6 %). Les nouveaux arrivants sont également nombreux dans la Presqu'île de Crozon-Aulne maritime (3,0 % de la population) en raison de la forte mobilité des militaires.

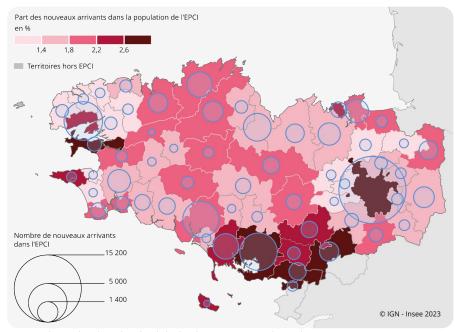
Les taux de soldes migratoires les plus importants s'observent sur Questembert Communauté et Arc Sud Bretagne, avec un gain respectivement de 22 et 17 nouveaux habitants pour 1 000 présents. Par comparaison, Rennes Métropole n'en gagne que 8 pour 1 000 présents du fait d'un nombre de sortants également élevé (12 900). Par ailleurs, trois territoires sont légèrement déficitaires au regard des migrations avec les autres régions françaises. Ils sont tous situés dans le Finistère : le Pays d'Iroise, Pleyben-Châteaulin-Porzay et le Pays de Landivisiau.

Un excédent migratoire porté par les jeunes adultes et les nouveaux retraités

Les mobilités dépendent souvent d'un événement particulier dans la trajectoire de vie professionnelle (études supérieures, emploi, retraite) ou familiale (mise en couple ou séparation, naissance d'un enfant).

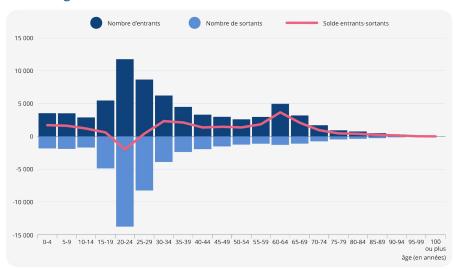
En Bretagne, comme partout en France, ce sont les plus jeunes qui sont les plus mobiles. Les 20-24 ans sont les plus nombreux à arriver, mais le nombre de partants de cette tranche d'âge est encore plus élevé. Au final, du seul fait des migrations, la Bretagne perd en un an 11 jeunes âgés de 20 à 24 ans pour 1 000 présents ▶ figure 3. Cette tranche d'âge est la seule dans la région avec un solde migratoire négatif. Ce déficit concerne autant les étudiants que les jeunes actifs. A contrario, le solde migratoire de la Bretagne est largement bénéficiaire pour les 30-39 ans (+4 500). Cette arrivée de jeunes adultes entraîne celles des enfants les accompagnant (+3 300 pour les 0-9 ans). L'autre tranche d'âge contribuant le plus à l'attractivité de la Bretagne est celle des 60-69 ans (+5 800). L'excédent migratoire est particulièrement marqué

► 2. Nombre de nouveaux arrivants par EPCI et part dans la population en Bretagne en 2019



Note : pour les EPCI de Redon et de Guérande, les données ne portent que sur la partie bretonne. **Source** : Insee, recensement de la population 2020.

▶ 3. Nombre d'entrants et de sortants par tranche d'âge quinquennale en Bretagne en 2019



Source: Insee, recensement de la population 2020.

▶ 4. Solde migratoire par catégorie de population en Bretagne en 2019

	2019				2013	
	Nombre d'entrants	Nombre de sortants	Solde migratoire	Taux de solde migratoire (en ‰)	Solde migratoire	Taux de solde migratoire (en ‰)
Enfants de 0 à 14 ans	9 449	5 134	4 315	8,1	2 890	5,6
Étudiants*	10 271	11 998	-1 727	-13,2	-859	-7,2
Actifs	37 359	28 572	8 787	5,8	6 286	4,2
Actifs ayant un emploi	28 200	23 056	5 144	3,8	2 841	2,2
Chômeurs	9 159	5 516	3 643	21,8	3 445	20,1
Retraités	11 618	4 027	7 591	8,6	5 374	6,5
Autres inactifs	3 413	2 084	1 329	8,3	1 351	8,7

^{*16-29} ans ayant un diplôme au moins égal au baccalauréat, inscrits dans un établissement d'enseignement. **Note** : certains individus peuvent figurer dans deux catégories. **Source** : Insee, recensements de la population 2014 et 2020.

pour les 60-64 ans, tranche d'âge qui correspond aux migrations liées au départ à la retraite, avec 17 nouveaux arrivants pour 1 000 présents.

Un arrivant sur cinq est né dans la région. Cette proportion est la plus élevée chez les arrivants qui ont entre 25 et 29 ans (27,3 %) et entre 30 et 34 ans (26,4 %), marquant ainsi un retour dans la région d'origine après des études ou un premier emploi.

Ces arrivants aux profils variés ont logiquement des motivations différentes pour choisir leur territoire d'installation.

Les étudiants sont plus nombreux à partir qu'à arriver

Chaque année, 10 300 jeunes de 16 à 29 ans détenteurs du baccalauréat et inscrits dans un établissement d'enseignement viennent étudier en Bretagne en provenance d'une autre région française, tandis que 12 000 Bretons partent étudier ailleurs en France ▶ figure 4. La Bretagne présente ainsi un solde migratoire déficitaire pour les étudiants, comme c'est le cas de la plupart des régions françaises à l'exception de l'Île-de-France, de l'Auvergne-Rhône-Alpes et de l'Occitanie.

Parmi les 12 000 Bretons allant étudier dans une autre région, 3 500 choisissent les Pays de la Loire et 2 700 l'Île-de-France. Inversement, la Bretagne accueille 3 100 étudiants ligériens et 1 600 étudiants franciliens. Déficitaire avec ces deux régions, le solde migratoire de la population estudiantine est au contraire positif avec la Normandie (+400) et le Centre-Val de Loire (+100).

Les 10 300 nouveaux arrivants représentent 7,9 % des étudiants bretons. Pourvue d'une offre universitaire importante et diversifiée, Rennes Métropole accueille plus de la moitié d'entre eux (5 600), loin devant Brest Métropole (1 400), siège de l'université de Bretagne Occidentale. Les nouveaux arrivants représentent ainsi 10,9 % des étudiants dans Rennes Métropole, comparé à 7,1 % dans Brest Métropole.

L'Ille-et-Vilaine est d'ailleurs le seul département breton à bénéficier d'un léger solde migratoire positif avec les autres régions françaises (+200) en ce qui concerne sa population étudiante. Au contraire, le Morbihan, malgré la présence de l'université Bretagne Sud sur son territoire, est le département le plus déficitaire (-900) dans les échanges avec les autres régions.

La moitié des actifs venant s'installer en Bretagne a moins de 32 ans

En un an, la région attire 37 400 actifs et enregistre 28 600 départs d'actifs, soit un solde positif égal à 8 800. Le taux de solde migratoire pour cette catégorie de population est ainsi de 5,8 ‰ en 2019, en augmentation par rapport à celui observé en 2013. La Bretagne figure à la 3º place des régions françaises pour son attractivité auprès des actifs, derrière la Corse et la Nouvelle-Aquitaine.

Les nouveaux arrivants proviennent en premier lieu d'Île-de-France (9 500), puis

► Encadré 1 - Près de 100 000 Bretons changent d'intercommunalité dans la région en un an

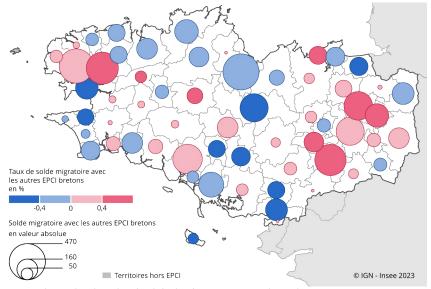
Les mouvements de population au sein de la région sont nombreux. Ainsi, en 2019, 179 300 Bretons ont changé de commune de résidence. Parmi eux, près de 100 000 vivent dans une intercommunalité différente de celle où ils résidaient un an auparavant.

La moitié des mobilités entre intercommunalités bretonnes concerne des actifs en emploi, alors que ceux-ci représentent moins de 40 % des arrivants des autres régions françaises. *A contrario*, les retraités sont sous-représentés (moins de 10 % des mobilités entre EPCI contre plus de 16 % des arrivants externes). En revanche, la part des étudiants au sein des mobilités entre intercommunalités et parmi les arrivants des autres régions est identique (moins de 15 %).

Au jeu des mobilités internes, les métropoles et leur périphérie gagnent des habitants à l'image de Brest Métropole et du Pays de Landerneau-Daoulas dans le Finistère, mais aussi de Rennes Métropole, Vallons de Haute-Bretagne Communauté et Val d'Ille-Aubigné en Ille-et-Vilaine ▶ figure. Dans le centre de la Bretagne, des territoires plus ruraux comme Pontivy Communauté ou le Kreizh-Breizh bénéficient aussi d'un excédent migratoire interne.

Au contraire, la plupart des intercommunalités des Côtes-d'Armor présentent un déficit migratoire interne, dont celles de Saint-Brieuc, Loudéac et Lannion. Enfin, les intercommunalités à orientation touristique, attractives vis-à-vis des autres régions françaises, ne le sont pas forcément pour les mobilités internes, à l'image d'Auray Quiberon Terre Atlantique ou d'Arc Sud Bretagne.

Solde migratoire entre EPCI bretons en 2019



Note : pour les EPCI de Redon et de Guérande, les données ne portent que sur la partie bretonne. **Source** : Insee, recensement de la population 2020.

des Pays de la Loire (7 700). Le solde migratoire de la Bretagne pour les actifs est positif avec chacune des régions métropolitaines, à l'exception de l'Occitanie.

Sans surprise, les actifs s'installent à proximité des emplois, notamment en . Ille-et-Vilaine (14 700 arrivants). Plus particulièrement, Rennes Métropole accueille 8 100 actifs venus des autres régions, soit 22,4 % des actifs entrant en Bretagne, alors qu'elle concentre 14,7 % des emplois régionaux. Le nombre d'actifs quittant l'Ille-et-Vilaine est également important (12 500) en raison notamment du départ vers d'autres régions de jeunes actifs venant de terminer leurs études. Au final, le Morbihan présente le solde migratoire pour les actifs le plus élevé (+2 800), devant l'Ille-et-Vilaine (+2 200), les Côtesd'Armor (+2 100) et le Finistère (+1 500).

Presque la moitié de l'excédent migratoire des actifs est imputable à la tranche d'âge des 30-39 ans. Un actif venant s'installer en Bretagne sur deux a moins de 32 ans, soit dix ans de moins que l'âge médian de l'ensemble des actifs bretons. Ces arrivées contribuent à freiner le vieillissement de la population active bretonne.

Le solde des échanges est positif pour toutes les catégories socioprofessionnelles, à commencer par les professions intermédiaires (+3 100) puis les employés (+2 300), les ouvriers (+1 900) et les cadres et professions intellectuelles supérieures (+1 800). Cependant, au regard des effectifs déjà implantés dans la région, les cadres et professions intellectuelles supérieures ont le taux de solde migratoire le plus élevé (+8,2 ‰). C'est une évolution notable par rapport à 2013, où ce taux n'était que de 4,4 ‰ pour cette catégorie socioprofessionnelle.

Enfin, un actif sur quatre est à la recherche d'un emploi en arrivant en Bretagne: un taux de chômage élevé qui peut s'expliquer par des situations transitoires. Il peut s'agir d'un jeune revenant dans sa région après les études pour chercher un premier emploi, du conjoint d'un actif occupé ou d'un retraité.

Ces situations transitoires peuvent expliquer aussi le fait que les nouveaux venus en Bretagne travaillent plus souvent dans une autre région de France métropolitaine que l'ensemble des actifs (13,6 % contre 2,9 %), en acceptant de faire ces navettes domicile-travail pour un temps limité.

Le Morbihan, destination préférée des retraités

Tous âges confondus, 11 600 retraités habitant auparavant une autre région française sont venus s'installer dans la région en 2019 pour 4 000 départs, ce qui représente un excédent migratoire

de 7 600 personnes. L'attractivité de la Bretagne parmi cette catégorie de population s'est accrue en six ans, puisque qu'en 2013 le solde était de +5 400 personnes. En 2019, la Bretagne est, avec la Corse, la région la plus attractive pour les retraités avec un taux de solde migratoire de 8,5 ‰.

Parmi les retraités arrivés en 2019, 4 600 viennent d'Île-de-France alors que seuls 400 retraités bretons ont fait le chemin inverse. Le solde migratoire est ainsi très largement positif avec cette région. Plus généralement, la Bretagne présente un

excédent migratoire concernant les retraités avec chacune des autres régions, excepté la Corse.

En 2019, 4 300 retraités sont venus d'une autre région s'installer dans le Morbihan, alors que 1 200 ont fait le chemin inverse. L'excédant de 3 100 personnes correspond à un taux de solde migratoire de 14,0 ‰. Sur ce point, le département se classe en 2e position au niveau national, derrière la Charente-Maritime. Les Côtes-d'Armor apparaissent également très attractives au regard de sa population, avec un taux de solde migratoire de 11,0 % (2 700 arrivants pour 700 sortants) qui les place au 4e rang des départements derrière la Vendée. Le Finistère et l'Ille-et-Vilaine attirent respectivement 2 600 et 1 900 retraités et présentent des taux de solde migratoire bien inférieurs (6,8 % et 3.4 %).

Localement, l'intercommunalité Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération accueille le plus gros contingent de nouveaux arrivants retraités (1 100). Ces derniers représentent 2,2 % des retraités de cet **EPCI**. Cette part est d'ailleurs importante sur tout le littoral morbihannais depuis Auray Quiberon Terre Atlantique (2,6 %) jusqu'à la Presqu'île de Guérande Atlantique (4,4 % pour la partie bretonne de l'EPCI), en passant par Questembert Communauté (2,7 %) et Arc Sud Bretagne (3,4 %). Les retraités qui arrivent dans le Morbihan depuis une autre région sont un peu moins souvent natifs de Bretagne (18,2 %) que l'ensemble des nouveaux arrivants à la retraite (19,6 %). Par ailleurs, seules deux intercommunalités, Val d'Ille-Aubigné et Rennes Métropole, sont déficitaires au regard des mobilités des retraités avec les autres régions.

Muriel Cazenave, Jean-Marc Lardoux (Insee)



Retrouvez les données en téléchargement sur www.insee.fr

► Encadré 2 - Plus de 10 000 personnes sont arrivées en Bretagne de l'étranger en 2019

En 2019, 10 100 personnes arrivant de l'étranger se sont installées en Bretagne. Elles représentent ainsi 12,3 % des nouveaux arrivants dans la région, une part parmi les plus faibles des régions de France métropolitaine. Comme au niveau national, les arrivées de l'étranger en Bretagne sont en légère augmentation depuis 2013 (9 400 arrivées cette année-là).

Les entrants sont pour près de la moitié de nationalité française (46 %). Les autres Européens, qu'ils viennent ou non d'un pays de l'Union européenne, représentent près d'un quart (22 %) des entrants, devant les Africains (18 %) et les Asiatiques (10 %). Les Britanniques et les Roumains sont les nationalités étrangères les plus fréquentes, avec respectivement 500 et 400 arrivants.

Les étudiants sont surreprésentés (22 % des arrivants), quelle que soit leur nationalité. Cependant, le poids de ces nouveaux arrivants dans la population estudiantine bretonne (1,7 %) est moindre qu'au niveau national (2,1 %). Au contraire, seuls 7,0 % des nouveaux arrivants sont des retraités. Les trois quarts d'entre eux sont français ou britanniques.

Les profils des 15-64 ans venant de l'étranger diffèrent suivant leur nationalité. Ceux de nationalité étrangère ont un faible taux d'activité (51,7 %) et sont plus souvent au chômage (40,7 % des actifs). Parmi ceux ayant un emploi, 37,2 % sont des ouvriers et 23,6 % des cadres et professions intellectuelles supérieures, contre respectivement 23,7 % et 14,4 % pour l'ensemble des actifs en emploi en Bretagne. Les Français arrivant de l'étranger en Bretagne ont, quant à eux, un profil semblable aux arrivants des autres régions françaises. En particulier, les cadres et professions intellectuelles supérieures et les professions intermédiaires sont surreprésentés (respectivement 33,4 % et 31,4 % des arrivants en emploi).

▶ Définitions

Taux d'entrants (en %): rapport du nombre d'entrants dans la zone à la population moyenne de la zone

Taux de sortants (en ‰): rapport du nombre de sortants dans la zone à la population moyenne de la zone.

Taux de solde migratoire (en ‰) : rapport du solde migratoire (différence entre les entrées et les sorties) à la population moyenne de la zone.

Les **établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)** sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ». Selon les situations, il peut s'agir de communautés de communes (CC), de communautés d'agglomération (CA), de communautés urbaines (CU) ou, pour les plus peuplés, de métropoles.

► Source et champ

Cette étude mobilise les données du recensement de la population (millésimes 2014 et 2020). Depuis 2004, le recensement s'appuie sur des enquêtes annuelles qui couvrent tous les territoires communaux sur une période de cinq ans. Chaque recensement est issu du cumul de cinq enquêtes annuelles de recensement (EAR). En raison du report de l'EAR 2021, le recensement de 2020 a été produit à partir des EAR de 2017 à 2022.

La mesure des personnes ayant changé de lieu de résidence repose sur la question « Où habitiez-vous un an auparavant ? ». Les caractéristiques des personnes ayant déménagé dans l'année sont celles déclarées au moment du recensement de ces personnes et non au moment du déménagement.

Les flux depuis et vers Mayotte et les collectivités d'outre-mer sont exclus de cette analyse. Par ailleurs, l'absence de statistiques sur les sorties vers l'étranger oblige à exclure les flux internationaux des taux de sortants et, par souci de cohérence, conduit à les exclure des taux d'arrivants, afin d'évaluer correctement, sur un même champ, les migrations nettes.

► Pour en savoir plus

- Vallès V. (Insee), « <u>Du nord au sud, les</u> mouvements naturels et migratoires opposent les départements », Insee Focus nº 107, décembre 2017.
- Cazenave M. (Insee), « Bretagne : une région attractive pour les actifs et les retraités », Insee Analyses Bretagne nº 59, juin 2017.
- Cazenave M., Lardoux J.-M. (Insee),
- « En 2022, 1 000 naissances de moins et 1500 décès de plus en Bretagne », Insee Flash Bretagne nº 94, mars 2023.
- Luciani A. (Insee), « Migrations résidentielles : un solde élevé composé majoritairement d'actifs », Insee Analyses Corse nº 28, janvier 2020.

Insee Bretagne 35, place du Colombier

35044 RENNES CEDEX

Directeur de la publication: Éric Lesage

Rédactrice en chef : Marion Julien-Levantidis

Bureau de presse : 02 99 29 34 90

Maquette: Nathalie Noël ISSN 2416-9013

© Insee 2023 www.insee.fr





